

SEANCE ordinaire du 17 mars 2023 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 12 Convocation du 10/03/2023

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Marion ALEXANDRE, Maria DRABOWICZ, Loïc GARNIER, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs :

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

M. Dominique RAVAUT = pouvoir à Patrice LARONZE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Rosaria SWIADEK

Délibération n° 005_2023**Demandes de subvention DETR 2023**

Deux dossiers ont été déposés par voie dématérialisée =

Le 1^{er}, en date du 10 février, pour l'isolation extérieure de l'école maternelle et le remplacement de la chaudière

Le 2^e, en date du 13 février, pour la réfection des 2 porches de l'église.

Parmi tous les justificatifs demandés, nous avons transmis la délibération n° 047/2021 du 10/12/2021 relative à l'autorisation du Conseil Municipal pour demander l'attribution de subventions diverses (DETR, AAP, etc.).

Il nous est demandé de compléter les dossiers par une nouvelle délibération qui vient valider le projet ainsi que le plan de financement.

1^{er} projet =

Isolation	42 162,00 € HT
Remplacement porte + châssis	4 589,00 € HT
Chaudière	<u>7 702,02 € HT</u>
TOTAL =	54 453,02 € HT

Plan de Financement =

DETR sollicitée à hauteur de 35 % du montant total HT soit 54 453 € x 35 % = 19 059 €

AAP départemental à hauteur de 20 % du montant total (- la chaudière), soit 49 140 € x 20 % = 9 828 €

Autofinancement = 25 566 €

2^e projet =

Réfection des 2 porches de l'église 19 560,13 €

Plan de Financement =

DETR sollicitée à hauteur de 20 % du montant total HT soit 19 560 € x 20 % = 3 912 €

Autofinancement = 15 648 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- valide ces deux projets avec les plans de financement cités ci-dessus ;

- demande que le 1^{er} projet relatif à l'isolation extérieure de l'école maternelle et le remplacement de la chaudière soit traité en priorité.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

